



Conseil de Paris du 14 au 17 novembre 2023

Vœu relatif à l'expérimentation du nourrissage contraceptif encadré des pigeons

Déposé par Sylvain RAIFAUD, Corine FAUGERON, Douchka MARKOVIC, Fatoumata KONÉ et les élu-es du groupe Les Écologistes

Considérant qu'il a été estimé à 23 000 le nombre de pigeons bisets à Paris en 2016-2017 ;

Considérant qu'en surnombre, les pigeons finissent par vivre dans des conditions sanitaires déplorables ;

Considérant la volonté de la Ville de Paris de travailler sur la question des animaux liminaires et notamment via son "Plan d'actions pigeons à Paris", en utilisant des méthodes douces de gestion des populations ;

Considérant que le « nourrissage » des pigeons est interdit et passible d'une amende de 135 euros (article R 632-1 du code pénal-cas 2) ;

Considérant que le nourrissage demeure malgré tout une pratique répandue, ce qui contribue à mettre à mal l'action de la Ville pour réguler les populations de pigeons ;

Considérant les expérimentations de distribution de graines contraceptives à base de nicarbazine menées dans plusieurs grandes villes européennes, comme par exemple à Bruxelles ou Barcelone ;

Considérant que l'action mise en place à Ixelles (Bruxelles) consiste en l'installation de distributeurs automatiques sécurisés de graines contraceptives, en complément du nourrissage bénévole, encadré et adapté des pigeons sur ces sites de gestion, dans le but d'inciter au maintien des pigeons sur place ;

Considérant que le distributeur de graines contraceptives n'attire pas les rats selon le retour d'expérience d'Ixelles, puisque le grammage est calculé de manière à ce que les graines soient entièrement et rapidement consommées par les pigeons ;

Considérant que cette approche participative permet de sortir de la stigmatisation et de la répression des nourrisseur-euses, en les considérant comme des allié-es de la politique publique et en valorisant leur sensibilité au bien-être animal ;

Considérant que ces méthodes contraceptives sont à tout moment réversibles et qu'elles ne nuisent ni à la santé des pigeons, ni à celle des autres animaux humains et non-humains ;

Considérant que ce dispositif est compatible avec l'utilisation de pigeonniers ;

Sur proposition de Sylvain RAIFAUD, Corine FAUGERON, Douchka MARKOVIC, Fatoumata KONÉ et des élus du groupe Les Écologistes, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- Expérimente le nourrissage contraceptif encadré des pigeons sur le modèle d'Ixelles, incluant la distribution de graines contraceptives et le nourrissage encadré et adapté des pigeons.